

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Date de la convocation
02.07.2024

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 13
Votants 14

L'an deux mille vingt quatre,
le huit juillet,
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN, M. LAMBERT,
Mme MIRAILLON, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX

ABSENTE :

Mme VAUCELLE, M. GANDIER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Résidence Autonomie : Augmentation de prestations minimales

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Pour ce qui est des autres prestations, autre que la redevance (loyer + charges locatives) comme le service de blanchisserie et de téléphonie interphonie, ces dernières évoluent en fonction des arrêtés interministériels annuels.

En 2024, le taux de variation est de 5.48 % comme le stipule l'arrêté NOR : ECOC2331999A du 26 Décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

A compter du 1^{er} juillet, le montant de la prestation téléphonie/interphonie (dispositif d'alerte 24H/24H et du service de lavages/séchages du linge s'élèveront donc respectivement comme suit :

Services	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2023	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2024
Téléphonie/interphonie	20 € /mois	21.10 €
Téléphonie/interphonie (Résident disposant d'une box)	10 € /mois	10.55 €
Lavages/séchages du linge	3 € / unité	3.16 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... 2.4. JUIL. 2024 ...

Publié le : 2.4. JUIL. 2024

Notifié le :

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable à ce mode de calcul de revalorisation des prestations minimales et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

